

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1934)**

Heft 7

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

» Dans ce domaine, l'industrie électrique ne fait certainement pas le nécessaire. Et pourtant les moyens ne lui manquent pas ! Sa situation financière est bonne même en ces temps de crise, et lorsqu'il s'agit d'installations techniques elle ne recule jamais devant aucun sacrifice. Ceci n'est pas une critique à l'adresse des directeurs et ingénieurs auxquels nous n'entendons pas reprocher les crédits qu'ils obtiennent de leurs conseils pour équiper leurs centrales avec luxe. Mais c'est une constatation — une constatation un peu affligeante — que des entreprises qui consacreront volontiers des sommes coquettes pour monter avec goût un tableau, ou pour aménager avec art une station de transformation, reculeront s'il s'agit d'allouer un crédit de quelque mille francs pour le service de la publicité.

» Nous sommes certainement tous convaincus de la nécessité de la publicité ; ce qui nous différencie les uns des autres c'est une question de mesure ; mais nous nous retrouvons unanimes pour admettre que ce qu'on fait dans ce domaine, il faut s'appliquer à le réaliser avec le minimum de frais. Nous vendons tous la même marchandise « le kWh », et nous avons chacun notre clientèle propre, que nous ne cherchons pas à nous arracher d'un secteur à l'autre. C'est là, fort probablement, une des raisons pour lesquelles le besoin de faire de la publicité est apparu si tard. Mais c'est là aussi ce qui permet dans le domaine commercial, de collaborer aussi étroitement que dans le domaine technique.

» Si le travail d'acquisition proprement dit, qui comporte la démarche personnelle et l'établissement du contrat avec le client, ne peut incomber qu'à chaque entreprise individuellement, en revanche, une grande partie du matériel de propagande : périodiques, brochures, articles de presse, etc. peut être édité par un organisme commun dont les frais de documentation et d'impression se répartissent sur un plus grand nombre de centrales et d'abonnés. La tâche des dirigeants se trouve par là grandement facilitée, car l'expérience a montré la difficulté de recrutement d'un personnel apte à ce genre très spécial de travaux.

» Mais avouons aussi que si une collaboration générale est difficile, c'est qu'il existe de petites divergences de vues et d'intérêts dont il faudrait pouvoir faire abstraction. Nous touchons nous aussi du doigt la difficulté qu'il y a dans tous les domaines de créer cette entente que les discours et les journaux prônent sans cesse. On veut que les peuples s'entendent, que les puissants de ce monde se mettent d'accord, que les grands financiers s'arrangent, mais dans la modeste sphère de son activité on s'achoppe à des cailloux et l'on en fait des montagnes.

» Un des points sur lesquels les divergences de vues se manifestent entre électriciens c'est la question si actuelle, nous allions dire si brûlante, de la *concurrence entre gaz et électricité*. On nous a demandé de donner à ce sujet notre opinion personnelle, nous vous la livrons volontiers, pour terminer cet exposé d'introduction de l'assemblée de Vevey. Elle est très simple. Dans l'intérêt général, il y a lieu de laisser ces deux industries se livrer une concurrence normale même là où elles sont la propriété d'une même société ou d'une même collectivité. Leurs conditions d'existence en commun varient selon les régions et selon les circonstances. On ne pourrait donc pas établir de règle générale et infaillible. Mais nous insistons sur le fait que cette concurrence doit être normale car toute mesure prise artificiellement est une erreur économique, qu'en fin de cause le client devra payer d'une façon ou d'une autre.

» Si l'électricité est appelée un jour à remplacer le gaz, c'est peu à peu que le marché se conquerra et c'est graduellement aussi que l'industrie gazière battra en retraite. Mais si le gaz doit conserver sa place ou une place, l'électricité ne pourra pas l'en empêcher, c'est, en définitive, le client qui décidera. Il faut que dans ces graves problèmes, gaziers et électriciens se laissent guider uniquement d'après les intérêts bien compris du pays, et ces intérêts exigent qu'on évite les procédés déloyaux et les polémiques acerbes.

» C'est dans l'intérêt supérieur du pays également que l'« Elektrowirtschaft » veut travailler pour une économie électrique bien dirigée, et c'est à cette tâche qu'elle vous invite tous à participer. »

NÉCROLOGIE

Georges Zindel.

M. Georges Zindel, dont nous avons annoncé la retraite dans notre numéro du 6 janvier dernier est décédé, le 6 mars, à l'âge de 51 ans.

Ingénieur mécanicien diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale, il avait occupé des postes en vue aux « Ateliers de construction Oerlikon » avant de faire partie, depuis 1914, de la rédaction de la « Schweizerische Bauzeitung ».

C'est un publiciste laborieux qui disparaît, et un charmant confrère. (Réd.)

BIBLIOGRAPHIE

Ponts récents en béton armé, par A. Sarrasin, ingénieur à Bruxelles et Lausanne. — Tirage à part des articles parus sous ce titre dans le « Bulletin technique de la Suisse romande ».

Une brochure de 16 pages (23×31 cm), en vente à la librairie F. Rouge et Cie S. A., à Lausanne, au prix de 3 fr.

Guide pour l'installation des chauffages modernes, par E. Scarsez. — Un vol. (12×21 cm) de 306 pages, avec 78 figures, 9 planches et de nombreux tableaux. — Prix : reliure souple, 40 fr. — Librairie polytechnique Ch. Béranger.

Cet ouvrage permet au lecteur le moins averti des questions de chauffage central de résoudre sans hésitation la majorité des problèmes posés par les installations de chauffage et de distribution d'eau chaude.

Les exposés théoriques sont réduits à de simples énoncés mais éclaircis par de nombreux exemples adéquats choisis parmi ceux de la pratique courante.

Les installateurs y trouveront des renseignements techniques précis et variés réunis en faisceaux et des conseils pratiques de réalisation.

Aux architectes, il offre une méthode rapide de calcul et des directives pour les guider dans le choix des divers systèmes et de la chaudière à imposer à l'installateur.

Les propriétaires d'immeubles, après l'avoir parcouru, comprendront la raison des grandes différences de prix entre les offres des installateurs et seront à même de préciser leurs desiderata et de spécifier les conditions de fonctionnement qu'ils veulent voir réaliser.

CARNET DES CONCOURS D'ARCHITECTURE

Concours d'idées destinées à arrêter l'aménagement :

A. de la place des Nations et

B. de la place devant l'entrée de la salle des assemblées de la Société des Nations, à Genève.

Ces deux concours sont ouverts aux architectes, ingénieurs, dessinateurs, peintres, sculpteurs et techniciens du bâtiment, de nationalité genevoise ou domiciliés à Genève au moins depuis le 1^{er} janvier 1934.

Sont exclus des concours les fonctionnaires et employés des administrations publiques ; cette exclusion ne s'applique cependant pas aux personnes dont les fonctions officielles se limitent à l'enseignement dans les écoles publiques.

Jury : MM. Maurice Braillard, président du Département des Travaux publics ; Hans Bernoulli, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale ; Gabriel Bovy, architecte à Genève ; J. Favarger, architecte, à Lausanne ; Dr Roland Rohn, architecte, à Zurich ; A. Blanchet, artiste peintre, à Genève ; Luc Jaggi, sculpteur, à Genève.

Terme : 15 mai 1934 à 17 h.

Récompenses : Fr. 3500 pour le concours A.

Fr. 1500 pour le concours B.

Les normes de la S. I. A. font règle pour ces concours.

Programme et pièces annexes délivrés par le Secrétariat du Département des Travaux publics, moyennant 5 fr.

Voir page 6 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.